



Process Communication Model® pour coach PACK complet comprenant les jours de formation et la certification

Fiche 6

OBJECTIF DE LA FORMATION

Former des coachs à utiliser les principes et outils de la Process Communication® afin de rendre leur pratique plus performante. Les coachs certifiés pourront utiliser les inventaires de personnalité dans leur coaching individuel.

PUBLIC

Tout coach actif ou en devenir qui peut fournir la preuve d'une formation de coaching de base (en cours ou terminée). Afin de maintenir la qualité de la Process Communication®, les participants seront invités à signer la charte du coach Process Communication®.

PRÉ REQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour s'inscrire à ce pack autre qu'un intérêt démontré pour le coaching (voir paragraphe « Public » ci-dessus).

CONTENU

Ce cycle complet comprend les 3 jours du PCM 101 (base), les 2 jours du PCM 201 (avancé), les 2 jours du PCM 202 (orientation coaching) et le processus de certification (équivalent à 1,5 jours) soit un total de 8,5 jours de formation. Plus de détails sont donnés sur le site www.processcommunication.be ou sur les fiches correspondantes qui sont téléchargeable à partir du site.

ANIMATEURS

Jacques Leloup (Formateur « Master » Certifié) + animateurs invités.

PRIX, DATES et LIEU DES SÉMINAIRES

Les prix sont indiqués sur le site www.processcommunication.be ou sur la fiche « Tarification » qui est téléchargeable à partir le site. Voir également nos Conditions Générales au verso.

Chaque année nous proposons plusieurs séminaires répartis sur l'année. Les dates et les lieux des formations sont indiqués sur le site ou sur la fiche « Dates des formations » qui est téléchargeable.

Vous pouvez vous inscrire directement par internet, nous contacter via le site ou par mail à info@processcommunication.be.



PACK - Process Communication Model® pour coach

CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX FORMATIONS

1. INSCRIPTION

Pour s'inscrire, chaque participant notifiera Kahler Communication Belgium par écrit au moins 3 semaines avant le début d'une formation, de son intention de participer et des dates des modules auxquels il s'inscrit. L'inscription officielle se fait via le site www.processcommunication.be. En s'inscrivant, le participant s'engage à respecter les conditions générales ci-après. L'inscription ne sera validée qu'après réception du paiement.

2. PRIX

Les prix des formations s'entendent hors TVA. Ils comprennent la location de la salle de formation, le matériel pédagogique et les rafraîchissements. Chaque participant est responsable de ses frais de transport, des repas et, le cas échéant, de ses frais de logement.

Le prix des formations est toujours dû dans son entièreté, indépendamment du taux de présence de la personne inscrite, et quel que soit le mode de paiement choisi. **L'inscription engage au paiement de la totalité de l'activité pour laquelle on s'inscrit.**

Le paiement de la formation est dû dans son entièreté au plus tard au premier jour de la formation, preuve de paiement à l'appui. Si vous désirez une facture, elle vous sera délivrée après réception des montants dûs et des coordonnées nécessaires pour la facturation (dénomination de l'entreprise, adresse exacte de facturation et numéro de TVA).

Les règlements sont à verser au compte bancaire ING de Best Business Consulting sprl : 370-1128615-10. (Code IBAN : BE41 3701 1286 1510 - Code BIC/SWIFT : BBRUBEBB) en mentionnant clairement le nom de la personne inscrite ainsi que l'activité choisie.

3. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 1° L'inscription entraîne l'adhésion aux conditions générales établies par Kahler Communication Belgium
- 2° Les personnes s'inscrivent aux activités didactiques librement et sous leur propre responsabilité
- 3° Les inscriptions aux séminaires, ateliers et formations sont retenues dans l'ordre de leur arrivée, lorsqu'elles sont accompagnées du paiement.
- 4° Des changements de dates peuvent survenir. Dans ce cas, les inscrits seront avertis.
- 5° Kahler Communication Belgium se réserve le droit d'annuler des activités prévues. Dans ce cas, les montants versés sont remboursés dans leur entièreté.